



Ecole Paul Verlaine La Marsa

Année scolaire 2021/2022

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 11 novembre 2021

PRESENTS :

Membres de droit

Directeurs : MM DESHAYES, MAULON

Enseignants : Mmes TIRABOSKI, BOURAOUI, BEN AHMED, CUISSET, BRION, JULIEN-MILLET, SAKOUHI, DUCREUX, CANTEGRIL, KRISSAN, ISSAOUI

MM LADOUE, ZANNAD, BERNARD, CHERNI

Parents : Mmes MAROLO, ANNABI, KHABTHANI, AZAIEZ, HACHED, KHECHINE, BEN SLIMANE, RACHDI, CAZERGUES, BEN KHELIL, ODELAIN

MM BINARD, BREYTON, CHRIDI, KOUKI

Membres invités :

Proviseur : M. RAYNAL **Secrétaire général :** M. MATTHIEU **IEN :** Mme DOUTRELEAU

Infirmière : Mme GOUTTEBEL ou Mme AMARA ou Mme BARREAU **Vie scolaire :** Mme DELAUNAY

IFT : Mme DELATTRE **BCD :** Mme AYARI et Mme ENNABLI **Activités périscolaires :** Mme KHALSI

Responsable restauration : Mme BEN TARCHA **Responsable surveillance cantine :** Mme TARHOUNI

Personne ressource EBEP : Mme CHAMINADOUR

ABSENTS ou EXCUSES : Mmes DOUTRELEAU, SAKOUHI, ISSAOUI, CAIZERGUES, BEN KHELIL, BEN TARCHA, KHALSI, DELAUNAY, ENNABLI, DELATTRE, TARHOUNI

M MATHIEU et KOUKI

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BRION

Ordre du jour

- 1) Présentation
- 2) Approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 23/06/2021
- 3) Installation du conseil d'école
- 4) Adoption du règlement intérieur de l'école
- 5) Bilan de la rentrée scolaire 2021
- 6) Vie de l'école
- 7) Le projet d'école
- 8) Les activités périscolaires
- 9) Demande extension d'homologation de la Petite Section
- 10) Questions des représentants des parents d'élèves
- 11) Date des prochains Conseils d'école

Compte rendu

1) Présentation :

Le directeur ouvre la séance à 17h03 après avoir admis les différents participants dans la réunion. Il précise que cette réunion est réalisée en visioconférence par mesure de précaution en raison des conditions sanitaires actuelles.

Il remercie les participants et notamment les parents élus pour leur engagement dans la vie de l'école ainsi que les membres invités. Il salue la présence du Proviseur et excuse l'absence de l'Inspectrice retenue par d'autres obligations.

M MAULON, le nouveau directeur de l'école, salue les membres du Conseil d'école et se présente.

Le directeur précise que les questions diverses pourront être abordées au fur et à mesure des débats. L'ordre du jour pourra être modifié en fonction de la disponibilité des intervenants invités.

Le Proviseur salue les membres du Conseil et remercie les participants.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 23/06/2021 :

Le compte rendu du dernier conseil d'école est adopté

Toutefois, dans le cadre de la Convention (article 7), les membres élus de l'APE au Conseil d'école devaient présenter un bilan matériel et financier pour les activités périscolaires et la garderie. Ce bilan n'avait pas pu être présenté l'année dernière et devait être réalisé lors du premier Conseil d'école de cette année.

Mme ODELAIN, seule élue titulaire de l'APE, informe le Conseil qu'elle n'a aucune information à ce sujet.

Le directeur précise qu'une réunion sera programmée dès la semaine prochaine afin d'obtenir ces informations qui seront portées à la connaissance des parents d'élèves.

M. BREYTON parle du bilan du projet d'école, du volet langue arabe, et de la fusion des budgets de la Soukra et de La Marsa. Le directeur rappelle que le PV est adopté si aucun rectificatif n'est apporté. Ces sujets seront abordés au fur et à mesure des réunions avec les représentants des parents d'élèves.

3) Installation du conseil d'école :

Pour la deuxième année consécutive, deux listes de parents d'élèves se sont présentées. Il est à noter une forte mobilisation de la part des parents d'élèves puisque la participation a atteint 43% (pour mémoire 6,32% en 2017, 14,72% en 2018 13,6% en 2019 et 31% en 2020). Il faudra cependant poursuivre les efforts de communication dans ce sens afin que l'ensemble des parents d'élèves comprennent toute l'importance de cette instance. Cette année, nous avons quinze parents titulaires et quinze parents suppléants. La liste Changeons pour nos enfants a obtenu 11 sièges et la liste de l'APE 4 sièges.

Le directeur rappelle les attributions du Conseil d'école qui, à l'étranger, s'inscrit dans la dynamique du conseil d'établissement : il vote le règlement intérieur, donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires et est informé de l'organisation pédagogique de l'école. Les directeurs président la séance.

Avant chaque réunion, les directeurs réunissent les parents d'élèves élus afin de préparer la réunion du Conseil. A cet effet, les parents d'élèves ont été conviés à une réunion en visioconférence le mercredi 20/10 lors de laquelle les directeurs les ont notamment informés de leur rôle.

Afin de renforcer les liens et le rôle des parents élus, d'autres réunions régulières seront programmées avec les directeurs. Un calendrier annuel de réunions sera établi.

En cas de décision à prendre, le recours au vote sera utilisé : à mains levées (ou à bulletins secrets si l'un des membres du Conseil le demande lors d'une future réunion en présentiel).

De même, les enseignants ont été consultés lors d'un conseil des maîtres préparatoire le mardi 19/10.

4) Adoption du règlement intérieur de l'école :

Le règlement intérieur de l'école est adopté. Il pourra faire l'objet d'avenants en cas de besoin.

M.BREYTON ajoute qu'il aurait été souhaitable que le règlement intérieur fasse apparaître les modifications par rapport à l'ancien.

5) Bilan de la rentrée scolaire 2021 :

a) Ouverture de la Petite Section :

Le directeur rappelle les conditions qui ont présidées au choix de la localisation au sein de l'école de cette PS :

- Proposer un cursus scolaire complet à nos élèves de la PS à la Terminale
- Pas de possibilité de disposer de deux salles contiguës et communicantes dans l'enceinte du nouveau bâtiment abritant les autres classes de maternelle (une salle pour la classe, une pour le dortoir).
- Volonté d'offrir aux élèves de PS les meilleures conditions matérielles, en particulier en leur proposant une cour de récréation propre (200m²), des sanitaires réservés à leur propre usage.

Il précise que depuis la rentrée de septembre 2019, l'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans. Les parents ayant fait le choix de scolariser leur enfant à l'école Paul Verlaine se doivent donc de respecter l'obligation scolaire.

La rentrée échelonnée sur 4 jours a permis aux élèves de faire une rentrée en "douceur" et laissé le temps à l'enseignante et à l'ASEM de faire connaissance avec leurs élèves et les parents.

Il indique que le parcours d'accès interne à l'école se fait par l'entrée des élèves du CE1 au CM2.

b) Situation sanitaire :

Le directeur réalise un bilan d'étape. L'école est ouverte en présentiel depuis la rentrée. Seuls deux élèves testés positifs ont été mis en enseignement à distance. Deux autres ont été contaminés durant les vacances de La Toussaint. Pour autant, il convient de rester prudent au vu de l'évolution de la situation sanitaire.

Le nouveau protocole sanitaire a été transmis à l'ensemble des parents d'élèves. Sa modification relève de la compétence du poste diplomatique en lien avec les autorités tunisiennes.

Le directeur salue l'implication des parents d'élèves qui nous ont à chaque fois prévenus de toute situation problématique. Les différentes mesures mises en place (entrées et sorties échelonnées, espaces de récréations différents, nettoyage régulier et méticuleux, port du masque, aération fréquente des salles) semblent porter leurs fruits. Il remercie les enseignants et tout le personnel de l'école dont les efforts conjugués au quotidien ont rendu possible ce début d'année en présentiel.

c) Structure et effectifs :

Notre école primaire est composée de 40 classes pour 1 019 élèves accueillis. Nous essayons de limiter le nombre d'élèves par niveau avec notamment des effectifs peu chargés au CP et au CE1 avec un taux d'encadrement d'environ 25 élèves par classe pour le Primaire.

L'équipe éducative est composée de cinquante-neuf enseignants dont deux remplaçants et d'une enseignante avec une mission de formation, de six ASEM, de deux bibliothécaires, de deux secrétaires, d'une chargée de vie scolaire et de deux directeurs.

Nous bénéficions de deux nouveaux bâtiments (Maternelle et CP) que nous avons fait visiter l'année dernière aux nouveaux arrivants parents et enfants ainsi que lors de notre matinée portes-ouvertes du samedi 11 septembre.

Il est à souligner que le nouvel aménagement des abords de l'école a permis de renforcer la sécurité et la fluidité de l'accès à notre établissement. Les parents préconisent de délimiter d'une façon plus visible la zone piétonne par l'utilisation des plots en béton.

M. BREYTON s'étonne des bus qui partent alors que les élèves arrivent encore à l'école.

Le directeur a envoyé un message à l'APE pour que les bus attendent jusque 8h30 et 16h30. Il contactera l'autre prestataire.

Mme MAROLO souligne que le nouveau plan de circulation est plus fluide et sécurisé. Elle demande aussi à ce que la voie piétonne soit plus visible.

La demande sera transmise au secrétaire général. M.RAYNAL précise qu'à son arrivée, il s'est attaqué à ce chantier avec comme préoccupation première la sécurisation de l'entrée. Le chantier n'est pas encore terminé. L'établissement travaille avec la municipalité et d'autres partenaires pour que ce projet soit finalisé. Le directeur rassure les parents car toutes leurs questions pourront être traitées lors des prochaines réunions de suivi.

6) Vie de l'école :

a) Les différents conseils :

Le conseil des délégués :

Nous avons organisé des élections formelles pour les classes de CM1 et CM2 lors de la semaine de la Citoyenneté. Ceux-ci participeront, à tour de rôle, au Conseil des délégués de l'école élémentaire qui s'est réuni pour la première fois le 20/10.

Il a pour but de proposer toutes mesures visant à améliorer la vie de l'école. Un enseignant volontaire ainsi qu'un parent d'élève élu seront invités à chaque réunion à leur demande. Le directeur précise que les suppléants joueront le rôle d'éco-délégués. La prochaine réunion est prévue le mercredi 24/11 à 10h30.

Le conseil école/collège

C'est une instance pédagogique qui renforce la continuité entre le premier et second degré. Elle doit se réunir au moins deux fois par an et établit son programme d'actions ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

La première réunion s'est déroulée le 21 octobre. Nous avons constitué trois groupes de travail en français, en mathématiques et en langues vivantes.

b) L'évaluation des élèves :

Des évaluations diagnostiques communes ont été réalisées à tous les niveaux. Elles ont pour but de répondre aux besoins des élèves.

Comme l'année dernière, dans le cadre de la continuité des apprentissages avec le collège, nous utiliserons PRONOTE à l'instar du secondaire. Les parents ont reçu un message les informant des modalités de fonctionnement et d'utilisation de cette application. Les élèves de CM1 et de CM2 ont un identifiant propre. Les bulletins seront consultables aux dates suivantes :

Bulletins	Début	Fin	Consultation par les familles
Trimestre 1	2/09/2021	3/12/2021	A partir du 6/12/2021
Trimestre 2	6/12/2021	25/03/2022	A partir du 28/03/2022
Trimestre 3	28/03/2022	30/06/2022	A partir du 27/06/2022

A titre informatif, les enseignants du CM2 ou un des deux directeurs assisteront aux Conseils de classes de Sixième du premier trimestre.

En maternelle, les enseignants utilisent le Cahier de suivi des apprentissages qui a pour vocation de rendre les élèves acteurs de leur propre évaluation. Il sera communiqué aux familles deux fois dans l'année. A la fin de la Grande section (fin du cycle 1), un bilan global sera réalisé dans le cadre d'une Synthèse des acquis qui sera remise aux parents.



c) Les projets pédagogiques 2021/2022 et les semaines thématiques :

Dans le cadre du PEAC (Projet Éducatif Artistique et Culturel), les enseignants proposent des sorties ou activités communes par niveau. L'objectif est de mettre en place un parcours pour chacun de nos élèves de la GS au CM2. Toutes ces activités sont en lien avec les apprentissages et visent à les enrichir. Toutefois, en raison de la situation sanitaire, aucune sortie ne sera autorisée jusqu'aux vacances de Noël. Une réflexion est en cours avec les enseignants pour les projets sur l'année 2022 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Nos élèves de CM2 participent au projet Touch rugby qui donnera lieu à un tournoi final.

Nous participerons cependant aux différentes semaines ou journées thématiques telles que : la semaine de la citoyenneté, la semaine des lycées français dans le monde, la semaine de la différence, la commémoration de l'armistice du 11/11, la journée contre la violence et le harcèlement du 18/11,...

A ce propos, les directeurs remercient toute l'équipe de CM2 et Hédia AMNA pour la parfaite réussite de la commémoration du 11/11 de ce matin.

Pour information, nous avons eu un audit AFNOR sur l'égalité professionnelle homme/femme au travail. Nous en avons profité pour nous emparer de cette thématique en lien avec le secondaire en développant des actions communes que nous vous présenterons lors du prochain Conseil.

Vous serez informés des actions menées par les enseignants de la classe de votre enfant. Nous vous invitons aussi à consulter régulièrement le site Internet de l'école ainsi que la page Facebook de l'ERLM.

Mme MANOLO remercie les enseignants et souhaite les projets de visites et sorties soient relancés.

Mme KHECHINE interroge sur la mise en place d'une chorale.

Les directeurs souhaitent que les enseignants, par niveau, puissent présenter quelques chants de Noël dans une chorale par niveau. Nous pourrions inviter les parents d'élèves si la situation sanitaire le permet.

M. RAYNAL appuie fortement cette proposition de chorales de fin d'année scolaire et en profite pour remercier les enseignants pour leur engagement dans la cérémonie du 11 novembre.

d) La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers :

Le directeur présente les différents dispositifs existants pour prendre en charge nos élèves.

Les élèves en difficulté scolaire, repérés par les enseignants, peuvent se voir proposer des dispositifs d'aide spécifique au sein de la classe : PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) ou PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ou bien en dehors du temps scolaire avec les activités pédagogiques complémentaires (APC). Celles-ci se déroulent le lundi matin et/ou le vendredi matin (soit 36 heures dans l'année) pour les élèves sélectionnés par les enseignants. Cette aide reste modulable tout au long de l'année et dépend de l'accord des familles.

Les élèves qui relèvent d'un handicap se voient proposer la mise en place d'un Projet Personnel de Scolarisation. Cette année, nous accueillons dix élèves avec un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) qui bénéficient de l'accompagnement d'une AESH (Accompagnant d'un Élève en Situation de Handicap).

Depuis la rentrée 2021, Mme CHAMINADOUR, enseignante en CE2 assure le poste de personne ressource pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers pour le premier degré.

Sa mission est de sensibiliser l'équipe éducative aux principes de l'école inclusive, d'expliquer les différents dispositifs. Il s'agit aussi d'accompagner l'école dans la mise en œuvre de la démarche d'évaluation Qualinclus et d'accompagner les enseignants dans le développement de leurs pratiques professionnelles visant l'accessibilité des apprentissages, de les accompagner dans l'identification et l'analyse des besoins éducatifs particuliers des élèves et dans la mise en œuvre de réponses didactiques, pédagogiques et éducatives adaptées.

Pour cette mission, elle a bénéficié d'une formation dédiée à l'école inclusive. Elle collabore avec la personne ressource du Second degré ainsi qu'avec les deux directeurs pour un meilleur suivi des EBEP entre le CM2 et le collège notamment.

Dans le cadre de cette mission, elle assure une permanence tous les lundis de 16h30 à 17h30 pour accompagner au mieux les enseignants.

Les élèves atteints de troubles de la santé font l'objet de la rédaction d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) en lien avec les infirmières.

Par ailleurs, nous bénéficions d'une enseignante EMFE (Enseignant Maître-Formateur en Établissement), Mme BRION, qui présente ses missions. Elle accomplit à la fois une mission d'enseignement auprès d'élèves dans une classe de CE2 à mi-temps et une mission de formation auprès d'adultes. La mission de formateur consiste à accompagner les enseignants par la mise en œuvre de la politique éducative d'établissement et de suivi des élèves, garantir une articulation entre savoirs théoriques et pratique professionnelle et faire connaître et diffuser les outils et les ressources institutionnelles.

Elle participe également à la formation initiale et continue des personnels enseignants dans le cadre du plan de formation AEFÉ.

Les directeurs saluent son implication remarquable au sein de l'école unanimement reconnue par les enseignants.

e) Le fonctionnement de l'infirmier :

Mme AMARA présente le rôle des infirmières. Elles interviennent aussi dans notre école : suivi des élèves, réception des élèves malades ou blessés, aide à l'élaboration protocole d'urgence, organisation des campagnes de vaccinations (CP et CE1 en mars) et des visites médicales réalisées par le médecin de santé scolaire, mise en place du Projet d'Accueil Individualisé, mise à disposition des trousseaux à pharmacie pour les sorties scolaires, suivi des demandes d'aide psychologique.

Elles participent aussi à la mise en place du « Parcours de santé » : par exemple, l'hygiène de vie, le sommeil, les dangers de la vie courante, Apprendre à Porter Secours (CP, CE2 et CM2), la puberté (CM2),...

L'infirmier est ouverte de 7h30 à 19h30, une permanence sera mise en place dans l'infirmier du nouveau bâtiment durant les récréations. Les directeurs les remercient pour leur engagement très apprécié au service de nos élèves.

e) Le fonctionnement de la BCD et de la Marmothèque :

Nous bénéficions de deux bibliothécaires, Mme AYARI et Mme ENNABLI, qui interviennent sur les différents niveaux de classe. Elles ont pour objectif principal de développer le goût de la lecture chez nos élèves en lien avec les enseignants.

A cet effet, elles élaborent des projets (rallye lecture, concours "Dis-moi dix mots",...), proposent des animations, organisent le prêt de livres et leur gestion. Un fonds de livres en arabe est disponible et doit encore être étoffé.

Nous devrions avoir prochainement une aide-bibliothécaire qui viendra épauler Mme AYARI dans la prise en charge des élèves du CE2 au CM2. Cela permettra l'utilisation de la salle informatique en demi-groupe.

M.BINARD demande ce qui est proposé aux élèves de maternelle, CP et CE1.

Mme ENNABLI propose des animations autour du livre en Marmothèque.

f) La sécurité :

Réactualisé chaque année, le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs) précise les conduites à tenir en cas de risques majeurs.

Des plaquettes d'information sur les conduites à tenir ont été transmises aux enseignants et aux parents en début d'année.

Un premier exercice d'évacuation a eu lieu le jeudi 24/09.

En cas d'intempéries ou de très fortes chaleurs, deux plans supplémentaires peuvent être déclenchés. Ils ont été présentés aux parents dans la note de rentrée.

7) Le projet d'école :

Il est en cours de réécriture en lien avec le projet d'établissement autour des trois axes suivants :

AXE 1 - Développer l'excellence pédagogique et éducative pour tous

AXE 2 - Préparer les élèves à leur avenir en les formant pour qu'ils deviennent des citoyens éclairés et des adultes responsables et autonomes.

AXE 3 - Mobiliser et faire vivre les intelligences collectives

. Améliorer le cadre de vie et de travail de l'établissement

. Ouvrir l'établissement sur son environnement local et sur le monde.

Dans ce nouveau projet, nous apporterons un soin particulier au volet langue vivante. A ce propos, Mme KRISSAN, notre coordinatrice pour la langue arabe, présente le fonctionnement de l'enseignement de l'arabe dans notre école.

Pour le cycle 1 : les élèves bénéficient de deux heures d'arabe en PS et MS et de trois heures d'arabe pour la GS dont deux heures de langue et une heure de co-intervention. Cette année, nous tentons une nouvelle expérience : les élèves de la Maternelle travaillent en ateliers en présence de deux enseignants d'arabe.

Pour le cycle 2 nous avons gardé la même structure que l'année dernière : les élèves bénéficient de trois heures d'arabe dont deux heures de langue et une heure d'Émile en demi-groupe

Au cycle 3, les heures de co-interventions ont été transformées en heures d'Émile en demi-groupe.

Comme les années précédentes, nous participerons aux grandes manifestations telles la journée mondiale de la langue, la journée de l'habit traditionnel, et la journée mondiale de l'autisme le 2 avril.

Cette année nous célébrerons aussi la fête de l'indépendance le 21/03 en organisant une petite cérémonie avec les CE2 et les CP qui chanteront l'hymne national tunisien.

Il est à souligner que nous avons deux classes de SI (Section Internationale) en sixième cette année grâce aussi au travail de liaison école/collège mené conjointement par les enseignants du Primaire et du Secondaire.

Mme MAROLO souligne l'enseignement de qualité et apprécie les groupes de niveau

Mme RACHDI remercie l'équipe pédagogique d'arabe. Les parents aimeraient qu'il y ait plus d'heures d'enseignement d'arabe.

Le directeur précise qu'il ne s'agit pas simplement de multiplier les heures d'arabe mais de donner l'appétence pour cette langue en l'enseignant différemment de manière ludique.



Un inspecteur de langue arabe viendra réaliser un audit prochainement sur l'enseignement de la langue arabe dans notre établissement.

8) Les activités périscolaires :

En dehors du temps scolaire, différentes possibilités sont offertes aux familles de l'école.

Activités périscolaires et garderie :

L'APE organise une garderie qui fonctionne tous les matins et tous les soirs sur inscription préalable. Elle propose aussi des activités périscolaires après la classe en fin d'après-midi.

Les cours de français de l'IFT :

Dans le cadre de l'ouverture au pays d'accueil, des cours de français sont organisés par l'IFT dans nos locaux (9 salles de classes). En l'absence de Mme DELATTRE, le directeur en présente le fonctionnement. Ils se déroulent après le temps scolaire et durant les vacances scolaires.

La première session a commencé le 11 octobre et prendra fin le 14 janvier. C'est une session de 30h de cours à raison d'une séance de 2h30 par semaine. Ouverture de 50 cours pour 736 élèves. Accueil d'enfants de 5 à 18 ans, allant du niveau Initiation au lycée niveau C1. La prochaine session est prévue le 24 janvier

Service de restauration scolaire :

En l'absence de Mme TARHOUNI, le directeur en présente le fonctionnement. Il précise que les parents du Conseil d'école qui le souhaitent sont invités à venir assister à la pause méridienne en achetant un ticket le matin même auprès de Mme BEN TARCHA. Les parents souhaitent aussi participer à la commission de restauration scolaire.

La gestion de la cantine est toujours assurée par la société de restauration collective NEWREST. La cantine est un service facultatif, l'inscription est assurée par la direction en fonction de critères spécifiques. Cette année nous avons 530 élèves demi-pensionnaires pour 29 surveillants et 6 ASEM. Une réunion d'informations a eu lieu en début d'année avec les directeurs et les surveillants. Nous comptons 91 élèves en maternelle et 439 élèves en élémentaire. Les parents d'élèves demandent que le menu de la cantine soient plus accessibles en les mettant sur la page facebook de l'ERLM.

M RAYNAL rappelle que les parents peuvent assister à la commission de restauration. Le contrat avec Newrest peut être consulté sur demande auprès du secrétaire général.

Classes	Elèves	Surveillants
PS	17	2 surveillantes et 1 ASEM
MS	17	1 surveillante et 1 ASEM
GS	57	4 surveillantes et 4 ASEM
CP	74	5 surveillantes
CE1	85	5 surveillants
CE2	102	5 surveillantes
CM1	70	3 surveillants
CM2	108	4 surveillants

Le temps méridien est composé de deux périodes (le repas suivi d'un temps récréatif). Le service de restauration débute à 11h30 (pour les PS) et se termine à 13h30. Les élèves disposent de 30 minutes pour manger. Les menus proposés aux enfants relèvent d'un plan alimentaire élaboré toutes les six semaines par le chef cuisinier, une diététicienne, et les infirmières qui veillent au respect de l'équilibre nutritionnel et aux règles d'hygiène.

9) Demande d'extension d'homologation pour la Petite Section :

Le directeur informe les parents que suite à l'ouverture de la PS cette année, une demande d'extension d'homologation a été faite par la direction et transmise à l'AEFE. Il précise qu'il s'agit là de la procédure normale, chaque niveau nouvellement créé devant être homologué par le ministère de l'éducation nationale français en répondant à un questionnaire complet (17 pages) passant en revue de nombreux items dont le public cible, les locaux, le personnel, l'organisation de l'école...

10) Questions des représentants des parents d'élèves :

Question : La rentrée a été particulièrement pénible en raison de la chaleur et du port du masque, ne peut-on pas envisager l'achat de climatiseurs pour les classes du primaire ?

Réponse : C'est une question récurrente lors des derniers conseils d'école à laquelle nous avons déjà répondu. L'achat de climatiseurs n'est pas souhaitable ni en termes de santé pour nos élèves ni dans le cadre du développement durable.

Question : Mme HACHED revient sur les sorties scolaires précisant qu'elles sont la force de l'école française.

Réponse : La force de l'école française réside d'abord dans la qualité de l'enseignement dispensé. La sécurité des enfants restera la priorité des directeurs.

Question : M.BINARD souhaite l'organisation d'activités durant pendant les pauses méridiennes.

Réponse : La direction est très favorable à cette demande et la transmettra.

M.BREYTON regrette fortement l'absence de l'APE car certaines réponses restent sans réponse.

Mme KAROUI ne peut répondre aux questions mais enverra un message aux responsables.

Question : Le groupe de parents "Changeons pour nos enfants" propose d'organiser le plus tôt possible les photos de Classes afin que l'école encaisse les recettes de cette action. Ils se mettent à la disposition de l'école pour organiser ce projet.

Réponse : M MATHIEU sera interrogé sur la faisabilité de cette action.

Question : accès aux personnes à mobilité réduite. Leur permettre de se garer le plus proche possible du portail. L'accès à l'ascenseur est-il déjà opérationnel ? Certification aux normes européennes.

Réponse : Nous avons déjà répondu lors du dernier Conseil d'établissement. Le proviseur précise que l'ascenseur est pleinement opérationnel.

Les autres questions ont été abordées lors du déroulement du Conseil d'école. Les rencontres régulières avec les parents d'élèves élus ont permis d'aborder et de régler de nombreuses questions en amont du Conseil.

11) Dates des prochains conseils d'école :

Les prochains conseils d'école sont programmés aux dates suivantes : mardi 29/03/2022 et jeudi 9/06/2022.

L'ordre du jour étant épuisé, les directeurs remercient les membres du conseil.

Clôture de la séance à 19h06.

Secrétaire de séance
N BRION

Les directeurs
J. DESHAYES et P. MAULON

Diffusion :

. A l'ensemble des membres et des enseignants

Communication :

- Site internet de l'école
- Affichage extérieur école
- Drive pour archivage